

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 5 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept du mois de juillet, le cinq à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Philippe GARRIGUE, Agnès JOUBERT, Jacky BIAUJAUD, Marie-Claude COSTE, Sophie SARDIN, Henri PUYAU-PUYALET, Christian PERON, Pascale LAZO LAVIDALIE, Philippe RONDEAU, Pascaline MARY, Frédéric PERROT, Consuelo REDON-BAON, Béril MAZIERES, Nicole GABRIEL FLOURET et Didier HAYET.

Etaient représentés :

Jean-Pierre BALLION ayant donné pouvoir à Marie-Claude COSTE
Sandra POIRIER ayant donné pouvoir à Agnès JOUBERT,
Didier FOUQUET ayant donné pouvoir à Philippe GARRIGUE.

Secrétaire de séance : Consuelo REDON-BAON.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Membres représentés : 3

2017-07-01 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 31 MAI 2017 :

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'adoption du compte-rendu du 31 mai dernier. Le compte rendu a été transmis aux élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte rendu du 31 mai et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2017-07-02 : autorisation à défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à Philippe FLORES Agent municipal.

Monsieur Le Maire explique la demande de Maître Marie-Christine BALTAZAR, chargée de défendre les intérêts de Monsieur FLORES Philippe, agent municipal portant sur la demande de la somme de 10 000 euros au titre de l'indemnisation du préjudice que l'agent dit avoir subi. Maître BALTAZAR est missionnée pour saisir la juridiction compétente en cas de refus de paiement de la part de la collectivité. La demande de Maître Marie-Christine BALTAZAR de verser une indemnisation a reçu un avis défavorable de la commission du personnel.

L'Assemblée délibérante réserve un avis défavorable à la demande d'indemnité et souhaite que les intérêts de la commune soient défendus.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de désigner Maître LAVEISSIERE Caroline pour représenter la commune dans cette éventuelle instance et de l'autoriser à ester en justice et défendre les intérêts de la commune de BEYCHAC ET CAILLEAU dans l'affaire objet de la présente décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et :

- rejette la demande de Maître BALTAZAR pour le versement d'une indemnité d'un montant de 10 000 euros au profit de Monsieur FLORES ;
- Valide le choix de Maître Caroline LAVEISSIERE, avocate à la Cour pour assurer la défense des intérêts de la commune de BEYCHAC ET CAILLEAU, représentée par Monsieur Le Maire ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer engager toutes les démarches se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.

N° 2017-07-03 ASLH - AVENANT NUMERO 1 – LOT 06 MENUISERIES BOIS – SOCIETE RICHARD

Dans le cadre de la construction de l'ALSH, Monsieur Le Maire propose aux élus de signer l'avenant numéro 1 concernant l'allongement d'un banc situé dans l'espace patio et la modification de l'aménagement d'un placard.

Il s'agit du lot 06 menuiseries bois dont le titulaire est la société RICHARD

Au total l'avenant s'établit à 755.80 euros hors taxes (906.96 euros ttc).

La dépenses sera imputée à l'article 2313 sur l'opération 70 ASLH.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-07-04 APPEL A PROJETS « ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE »

Monsieur Le Maire expose les principales caractéristiques de l'appel à projets objet de la présente décision. Ainsi, le Législateur souhaite apporter le soutien financier de l'Etat pour l'équipement numérique des écoles rurales.

Aussi, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir autoriser la candidature de la commune de Beychac et Cailleau pour l'équipement de trois classes en tableaux numériques interactifs.

Le montant de la subvention de l'Etat est plafonné à 7 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision de proposer la candidature de la commune de BEYCHAC et CAILLEAU et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-07-05 AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE DANS LE CADRE DE « BIBLIO.GIRONDE »

Monsieur Le Maire expose les principales caractéristiques de la convention proposée par le Conseil départemental de la Gironde.

La bibliothèque départementale de prêt « biblio.gironde » et les différentes médiathèques et bibliothèques partenaires constituent le réseau «réseau partenaire biblio.gironde ». Ainsi le Conseil départemental offre gracieusement ses services de conseil et d'accompagnement aux structures locales. Ces mêmes structures doivent en contrepartie respecter certains engagements (gratuité des prêts, horaires d'ouverture.....).

Monsieur Le Maire précise que la convention est signée pour une durée de trois ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-07-06 AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER, MATERIEL PEDOGIQUE ET MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ALSH.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant hors taxes	Recettes	Montant hors taxes
Mobilier pour les espaces communs et les espaces dédiés à la direction et aux services	29 299.86	Caisses d'allocations familiales	27 000 euros
Mobilier pour les espaces pédagogiques	21 440.91	Fonds propres	50 088.92
Matériel informatique	10 000.00		
Matériel vidéo – projecteur interactif	3 500.00		
Total hors taxes	64 240.77		
Tva 20%	12 848.15		
Total TTC	77 088.92	Total TTC	77 088.92

Monsieur Le Maire demande aux élus de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande de subvention d'après le plan de financement suivant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Les élus s'interrogent sur différents points liés aux coûts d'investissement inscrits sur cette décision et sur la réutilisation du matériel que l'Alej utilise actuellement. Monsieur Le Maire rassure en expliquant que les montants de dépenses évoqués dans le cadre de la demande de subvention ne correspondent pas directement aux montants des achats qui seront engagés. De plus, Monsieur Le Maire rajoute que lorsque la mise en concurrence aura été réalisée, les devis seront analysés et les choix qui seront faits seront alors les plus pertinents comme habituellement.

N° 2017-07-07 VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VTT FRC.

Monsieur Le Maire propose de voter le versement de la subvention d'un montant de **553 euros** au profit de l'association VTT-FRC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-07-08 VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CARTES SUR TABLE.

Monsieur Le Maire propose de voter un complément d'un montant de **200 euros** à la subvention au profit de l'association Cartes sur tables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-07-09 VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 AU PROFIT DE DU COLLECTIF REALISE.

Monsieur Le Maire propose de voter une subvention de **300 euros** au profit du collectif REALISE de la Communauté de communes de Saint Loubès.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-07-10 VOTE DE LA PARTICIPATION 2017 AU PROFIT DU SMER

Monsieur Le Maire propose de voter la participation 2017 au profit du SMER. Celle-ci est fixée à **2 235 euros**.

La commune de Beychac et Cailleau émettra un mandat au profit du SMER d'un montant de 2 235 euros et un titre de recette du même montant à l'encontre de la Communauté de communes de Saint Loubès dans le cadre de la compétence hydraulique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-07-11 DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 AU BUDGET PRINCIPAL 2017

Monsieur le Maire explique les mouvements opérés sur la décision modificative numéro 1. Il s'agit de procéder à l'inscription des provisions budgétaires permettant la régularisation des avances versées dans le cadre notamment du marché de travaux pour la construction de l'ALSH.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-70 : CENTRE DE LOISIRS	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-70 : CENTRE DE LOISIRS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Total Général		50 000,00 €		50 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-07-12 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR DE SAINT LOUBES POUR LA CREATION DE VOIE VERTE, LES AMENAGEMENTS

Monsieur Le Maire présente aux élus la convention entre la commune de BEYCHAC et CAILLEAU et la Communauté de communes du Secteur de Saint Loubès. Cet acte régit les conditions de mise en œuvre des travaux et aménagements prévus aux abords des structures du situées au bourg de Cailleau. Monsieur Le Maire précise que les ouvrages seront réalisés sous la forme de tranches afin de limiter les perturbations liées à la mise en œuvre des travaux.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux est arrêté à : **489 148.00 euros TTC**.
La part financière prévisionnelle supportée par la commune de BEYCHAC ET CAILLEAU est arrêté quant à elle à : **241 708.00 euros TTC**.

La Communauté de communes du Secteur de Saint Loubès procèdera à la mise en concurrence liée au marché de travaux. Le montant définitif des travaux sera arrêté à l'issue de cette procédure, lorsque le choix de l'entreprise titulaire du marché sera exécutoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-07-13 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'EXTENSION DU POLE EDUCATIF COMPRENANT LE GROUPE SCOLAIRE ET LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire propose à l'autoriser à déposer une demande de permis de construire lié aux travaux envisagés dans le groupe scolaire et dans le restaurant scolaire. Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'œuvre de l'Atelier DUFON.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en oeuvre.

N° 2017-07-14 : AUTORISATION DE LANCER LA MISE EN CONCURRENCE POUR LES TRAVAUX LIES A L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire rappelle le projet d'agrandissement des bâtiments formant le pôle éducatif. La maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet DUFON qui a notamment en charge la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Aussi, Monsieur Le Maire demande aux élus de bien vouloir l'autoriser à lancer la mise en concurrence se rapportant aux travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-07-15 : CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADES

Monsieur Le Maire rappelle que la création et la suppression de postes relèvent de la compétence du Conseil municipal. Après étude des possibilités d'avancement figurant sur le tableau annuel, Monsieur Le Maire précise que les postes ci-dessous permettront aux agents retenus de bénéficier d'un avancement de grade.

Aussi, Monsieur Le Maire propose la création des postes suivants :

- Filière administrative :
 - o 2 postes → adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet → catégorie C
- Filière médico sociale :
 - o 2 postes → agent spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe à temps complet → catégorie C
- Filière technique :

- 4 postes → Adjoint technique principal 2nde classe à temps complet → catégorie C.

La création de ces postes est effective au 1^{er} septembre 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2017-07-16 : ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2017

Monsieur Le Maire rappelle l'organisation des rythmes scolaires au sein du groupe scolaire de la commune et précise que la semaine est organisée sur 9 demi-journées.

Le Législateur offre aux communes la possibilité de réorganiser la semaine scolaire sur 8 demi-journées.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir acter le maintien de l'organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées dès la rentrée scolaire 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2017-07-17

LISTE DES DECISIONS PRISES

DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

AU MAIRE

2017-05-08	Devis UGAP d'un montant de 708.37 euros pour l'achat de gasoil non routier.
2017-05-09	Devis SIDER d'un montant de 229.75 euros pour l'achat de deux robinets type « presto ».
2017-05-10	Devis SOREM d'un montant de 960 euros pour l'achat d'un lot de feu tricolore de chantier.
2017-05-11	Devis JOCATOP d'un montant de 460 euros pour l'achat de fournitures pour les classes de Mesdames DESCLAUD, VIDORETTA et FOURNIER.
2017-05-12	Devis EASY PRINT d'un montant de 360 euros pour l'achat de deux plaques plexi commémoratives espace paysager.
2017-05-13	Devis HANUMAN GROOVY d'un montant de 2 200 euros pour le concert de la Fête de la musique du 21 juin 2017.

2017-05-14	Devis FROID CUISINE 33 d'un montant de 10 200.70 euros pour l'achat d'une armoire positive, d'un mixeur, d'un cutter-mélangeur et d'un coupe légumes.
2017-05-15	Devis MJS VIDEO d'un montant de 1303.28 euros pour l'acquisition de DVD pour la médiathèque.
2017-05-16	Devis VIALIFE d'un montant de 299.96 euros pour des abonnements presse à la médiathèque.
2017-05-17	Devis AIR INFORMATIQUE d'un montant de 808.68 euros pour la mise en œuvre du logiciel de sauvegarde ACRONIS BACKUP SERVER.
2017-06-01	Devis MOTOCULTURE EVASION d'un montant de 18 844 euros pour l'acquisition d'une tondeuse autoporté O'TURN.
2017-06-02	Devis CASAL SPORT d'un montant de 206.99 euros pour l'acquisition d'implants plifix pour le stade de football.
2017-06-03	Devis AIR INFORMATIQUE d'un montant de 2 858.40 euros pour la mise en œuvre du firewall STORMSHIELD.
2017-06-04	Devis AIR INFORMATIQUE d'un montant de 873.60 euros pour le renouvellement des antivirus sur le serveur et 22 postes informatiques.
2017-06-05	Devis du SDEEG d'un montant de 2 898 euros pour le raccordement 64 KVA du nouvel ALSH.
2017-06-06	Devis SESO d'un montant de 1 500 euros pour la réalisation des diagnostics réglementaires au sein du pôle scolaire en amont des travaux de réhabilitation.
2017-06-07	Devis MOLLAT d'un montant de 402.38 euros pour l'achat de livres pour la médiathèque.
2017-06-08	Devis NUMIMPRIM d'un montant de 307.20 euros pour la confection de 4 affiches « Festival de Musique » de l'ALEJ.
2017-06-09	Devis TANSCOM d'un montant de 375 euros pour le ramassage scolaire et la sortie piscine de l'ALEJ en raison de l'absence des deux chauffeurs.
2017-06-10	Devis MAKESOFT d'un montant de 302.40 euros pour l'achat de cartouches d'encre pour la mairie.
2017-06-11	Devis MOLLAT d'un montant de 306.38 euros pour l'achat de livres pour la médiathèque.
2017-06-12	Devis MOLLAT d'un montant de 380.90 euros pour l'achat de livres pour la médiathèque.
2017-06-13	Devis ALINEA SIGNALISATION d'un montant de 1812 euros pour la mise en œuvre de la peinture routière située sur les tranches 1 et 2 du Chemin Rouge.
2017-06-14	Devis BURO + d'un montant de 620.27 euros pour l'achat de matériel pour le groupe scolaire.

2017-06-15	Devis DELAGRAVE d'un montant de 2750.51 euros pour l'achat de matériel pour le groupe scolaire.

Le conseil municipal prend acte des décisions.

Questions diverses :

- Apprentissage au restaurant scolaire : Monsieur Le Maire expose la demande d'une famille relative à un éventuel contrat d'apprentissage au sein du restaurant scolaire. la commission du personnel a réservé un avis défavorable à cette demande. Monsieur Le Maire propose de prendre du temps pour étudier ce dossier car la collectivité a déjà permis à de jeunes gens de préparer un diplôme dans le passé.
- Cessions de terrain : la cession des terrains du lotissement du Bois Roudet et du Chemin Rouge fera l'objet d'une délibération qui pourra être proposé au Conseil municipal à partir du mois de septembre prochain

Tour de table :

Jacky BIAUJAUD rappelle la réception des travaux route du Chemin rouge prévue lundi 3 juillet. Les peintures routières qui concernent la 1^{ère} partie vont être mises en œuvre par la société ALINEA.

Frédéric PERROT évoque le complexe aquatique présent sur la commune de Parthenay (79) en invitant les élus à le découvrir et apprécier toutes les prestations qu'il propose et qui pourraient correspondre aux besoins des administrés de la communauté de communes de Saint Loubès.

Agnès JOUBERT propose aux élus un point sur les ressources humaines :

- **Le service du ménage** présente des difficultés d'organisation au regard notamment des absences du personnel et présente donc un sous-effectif constant. Aussi, des devis sont en cours pour connaître le coût de la délégation *a minima* partielle à une société privée. Lorsque les éléments de chiffrage seront connus, il conviendra d'aborder une réflexion sur les choix qui s'offrent à la collectivité.
- **Christelle KESSLER** quitte la collectivité cet été. A cette occasion, étaient présents, les enseignants, tous les enfants du groupe scolaire, ses collègues, quelques élus mais également toutes les personnes qui l'ont accompagnée tout au long de sa carrière. Une grande émotion s'est dégagée de cette rencontre. Tous souhaitent une pleine réussite à Christelle KESSLER dans son nouveau projet professionnel ;

- **La commission du personnel** s'est réunie et a statué sur les points suivants :
 - o Dossier FLORES Philippe : avis favorable pour défendre les intérêts de la commune ;
 - o Service ménage : le recrutement d'un agent en charge de l'équipe serait souhaitable et compléterait la délégation partielle de service.
 - o Espaces verts : le recrutement d'un agent qualifié pourrait être envisagé
 - o Service des bâtiments : l'agent actuellement en contrat à durée déterminée répond pleinement aux attentes de la collectivité. La commission du personnel réserve un avis favorable à son recrutement.

D'une manière générale, le Conseil municipal apprécie cette analyse des différents services mais quelques réserves sont émises sur le recrutement d'agents sur de nouveaux postes notamment sur celui évoqué au sein du service espaces verts.

- **Familles en fête** : l'édition 2017 fut une très belle réussite. Malgré les aléas liés notamment aux conditions météorologiques, les familles ont répondu « présentes » et ce sont plus de 1 300 personnes qui ont participé aux différentes animations. La belle ambiance et la satisfaction des participants sont les plus beaux remerciements adressés à tous les salariés et bénévoles de l'association GALIPETTE initiatrice de ce projet. D'ailleurs, cette semaine de fête a été agréablement traduite par notre correspondante qui a produit un bel article dans le quotidien SUD OUEST.

La séance est levée à 20h30.